

À l'ouverture de la séance, la CGT a lu une déclaration liminaire (Voir à la fin).

1. Liaisons entre les Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP) et les Services des Impôts des particuliers (SIP)

La direction a présenté un protocole de liaison SIP/PCRP organisant la gestion de l'accueil sous toutes ses formes, les transmissions des dossiers ainsi que le traitement des demandes des généalogistes. Cela découle du fait que les PCRP sont regroupés sur quelques sites et sont éloignés du lieu de réception du contribuable et du service de conservation des dossiers. Il apparaît par exemple que pour des questions complexes, dans le cas où le PCRP est situé sur un site différent de celui du SIP dont dépend l'utilisateur, le SIP devra transmettre au PCRP une fiche de visite détaillant la demande présentée par l'utilisateur. Cela multiplie des risques de tensions entre le PCRP et le SIP quant à la bonne retranscription de la demande présentée par le contribuable et à son attribution. La

distinction « demande simple-demande complexe » n'est parfois pas évidente.

La transmission des dossiers des contribuables détenus par les SIP donnera lieu à de multiples navettes avec tous les risques de pertes associés. Les demandes des généalogistes aboutiront tantôt au pôle enregistrement, tantôt au PCRP, tantôt au SIP. Pour chacun de ces services se sera un travail supplémentaire jusque-là effectué par les Fiscalités Immobilières (FI). La CGT a rappelé son opposition à la séparation des tâches de gestion de celles de contrôle et au recul du service public de proximité, les FI sur chaque site disparaissant. La gestion est sacrifiée. La CGT a dénoncé cette situation et la nouvelle usine à gaz qui en découle au plan des liaisons entre services.

2. Transfert de la relance amiable des successions des PCRP vers les pôles enregistrement

À compter du 1er septembre 2015, les trois pôles enregistrement du département auront en charge la relance amiable des déclarations de successions, chaque pôle disposant d'une seule base regroupant les bases FI3S existantes dans son ressort territorial.

Ce sont une charge importante et une compétence nouvelle qui arrivent dans les pôles, déjà surchargés ; relances, pénalisations, réponses aux demandes d'information des contribuables... Pendant un à trois mois, il y aura double saisie sur MOREA et FI3S. La direction répond qu'un emploi C supplémentaire sera implanté sur chacun des pôles d'Issy et Nanterre.

Un collègue du pôle Enregistrement d'Issy, membre de la délégation CGT à titre d'expert, a présenté la situation très difficile vécue par les agents de son service : un agent B est parti en février et n'a pas été remplacé ; le délai de traitement de l'enregistrement est passé de 2

semaines en début d'année à 3 mois actuellement.

La charge de travail FI3S occupe à temps plein au moins un agent et demi sur les actuelles sept FI du sud du département. Le renfort prévu d'un agent est manifestement insuffisant. Le transfert représentera 7500 à 8000 dossiers pour le pôle d'Issy et environ 4000 pour le pôle de Nanterre. Pour le pôle d'Issy ce sont deux emplois qu'il faudrait implanter. La direction a répondu que les travaux de saisie des déclarations papier en provenance de la ville de Boulogne devraient disparaître et qu'en tout état de cause elle prenait l'engagement de pourvoir le poste actuellement vacant dès que possible, de flécher des renforts EDR et, sur la base d'un bilan à l'automne avec les organisations syndicales, d'étudier la possibilité de renforcer le pôle d'Issy par un emploi supplémentaire.

Vote sur le projet de transfert : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

3. Point d'étape sur le plan d'adaptation des structures et du réseau (période 2014-2018)

Ce plan est détaillé dans la déclaration liminaire ci-après. La délégation a dénoncé les nombreuses restructurations envisagées, notamment la scission des trésoreries mixtes, la perspective de fusion des trésoreries municipales en découlant et de création de trésoreries spécialisées (santé, EHPAD). Nous avons également fait part de notre opposition à la mise en place des caisses communes Trésoreries-SIP-SIE généralement à la charge des trésoreries municipales.

La direction a fait remarquer que le point relatif au devenir des trésoreries mixtes était à rattacher aux orientations nationales mais qu'aucune concrétisation n'était intervenue à ce jour dans le département et que pour 2016 les restructurations étaient limitées à la fusion des deux PRS sur Nanterre et à celle des deux SIE de Boulogne.

Concernant les caisses uniques, la direction reconnaît devoir en tirer les conséquences en termes d'emplois. C'est l'éventualité envisagée pour la caisse unique incombant à la trésorerie d'Issy-les-Moulineaux.

A l'occasion du regroupement des deux PRS sur Nanterre (au 1/09/2016), est prévu le déménagement de la 7^{ème} brigade à Suresnes. À la demande de la CGT les agents de cette brigade ont bénéficié d'un délai supplémentaire pour participer au mouvement local A 2015. La CGT a évoqué la décision de maintenir ces collègues par détachement sur leur poste à la

7^{ème} brigade jusqu'au 1^{er} septembre 2016. La direction a répondu que cela avait été fait en accord avec les agents et qu'elle s'était engagée à ce qu'au 1/09/2016 tous les agents concernés regagnent leur poste obtenu au mouvement local 2015.

Le document remis au CTL mentionnait la proposition transmise à la DG de création d'un pôle foncier spécialisé adossé au SIP de Suresnes pour « achever le rapprochement SIP-CDIF » pour les quatre SIP de Suresnes, Courbevoie, Asnières et Neuilly. La CGT a fait observer que la direction générale avait tiré un bilan mitigé du rapprochement SIP-CDIF et laissait aux directions le choix entre diverses possibilités, dont la création d'un service départemental des impôts fonciers. La direction a précisé que dans ce contexte sa demande transmise à la DG était caduque, dans l'attente d'une clarification de la position de l'administration centrale.

Répondant à plusieurs interrogations dont la nôtre, la direction a répondu que les conséquences de la réforme territoriale n'étaient pas encore susceptibles d'être évaluées. Les intercommunalités doivent disparaître. Pour la RIF deux possibilités d'entités pourraient voir le jour au sein du Grand Paris : soit sur une base de 400 000 habitants, soit sur une base d'un million d'habitants.

Chacun comprend que dans les deux cas le réseau DGFIP pourrait être fortement impacté.

4. Questions diverses

Tenue des CAPL recours-entretien professionnel

Les CAPL pouvant difficilement se tenir courant juillet compte tenu des congés, la direction a envisagé leur tenue fin juin. N'étant pas sûre de réunir tous les recours pour ces CAPL, la direction a évoqué la possibilité de tenir une CAPL « balai » en septembre. Les organisations syndicales ont souhaité la tenue de CAPL sur une seule séance, examinant TOUS les recours afin d'assurer l'égalité de traitement dans l'octroi des réductions. Celles-

ci pourraient se tenir début septembre, sans inconvénient particulier pour les délais d'appel en CAP nationale.

La direction n'a pas souhaité reporter les CAPL en septembre. Elle s'en tient à sa décision de convocation fin juin avec la possibilité d'une CAPL balai en septembre. Les élus CGT seront particulièrement attentifs à ce que l'égalité de traitement des agents soit scrupuleusement respectée.

Dégradations sur le site de Vanves Direction

Le site de Vanves Direction a fait l'objet de dégradations affectant la porte principale et les extérieurs. La CGT s'est étonnée que les organisations syndicales n'aient pas été informées de la situation. Confirmant les faits, la direction a indiqué qu'elle avait déposé plainte.

Situation du SPF Vanves 1

Les collègues ont alerté la CGT concernant la situation du Service de Publicité Foncière Vanves 1. Le service est en effet sujet à d'importants problèmes de fonctionnement et d'effectifs générant un très grand retard dans la publication des actes.

La direction a fait appel à un renfort national pour trois semaines et a pris une mesure très inhabituelle consistant à faire appel à un agent du SPF Vanves 2 pour « quelques semaines ou quelques mois ».

Nous avons condamné cette mesure qui est sans précédent dans la direction. C'est une remise en cause des règles d'affectation des agents qui se voient ainsi « déplaçables » d'un service à l'autre, en dehors de toute règle et droit, au gré

des urgences provoquées par le sous-effectif chronique des services.

Par ailleurs, l'appel d'un agent du SPF Vanves 2 est susceptible de déstabiliser le bon fonctionnement de ce service.

La direction a répondu qu'il s'agissait pour elle d'une situation exceptionnelle appelant des mesures exceptionnelles et temporaires. Elle fera le point sur la situation du service le 20 juillet.

Pour la CGT, les agents ne doivent pas subir les conséquences d'une situation de détérioration générale des services qui n'est pas de leur fait. Nous demandons l'octroi de renforts en nombre pour ce service et, le cas échéant, l'implantation de nouveaux emplois afin de répondre à la charge de travail.

Déplacement de la mission/contentieux juridictionnel au auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Dans le cadre de la généralisation d'une expérimentation, l'administration serait conduite à implanter le service de contentieux juridictionnel auprès du Tribunal administratif territorialement compétent, c'est-à-dire Cergy-Pontoise.

Nous avons demandé plus d'informations sur ce projet et les garanties dont bénéficieraient les agents du service.

La direction a répondu qu'il ne s'agit à cette étape que d'un projet à l'étude et qu'elle attend des directives de la Direction générale sur ce sujet.

CDIF

La SDG a décidé l'envoi en masse de relances (plusieurs milliers dans le 92) dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux. Résultat ; les services croulent sous les appels téléphoniques. La direction a indiqué qu'elle était attentive à cette situation et disposée à apporter l'aide nécessaire au CDIF pour faire face à cet afflux.

Campagne IR

Des collègues nous ont indiqué qu'à l'occasion de la campagne de la réception certains contribuables se présentaient avec leur tablette informatique et demandaient à être informés et conseillés afin de rédiger leur télédéclaration. Nous avons lors du précédent CTL alerté la direction sur les risques découlant du transfert de l'assistance téléphonique à la télédéclaration des services centraux vers les SIP. Nous y

sommes. La direction a répondu que les agents devaient se limiter à des indications factuelles mais n'avaient pas à rédiger la déclaration ni sur papier, ni sur écran. Pas si simple pour l'agent quand il se trouve face au contribuable. Pour nous l'assistance à la télédéclaration doit redevenir une compétence des services centraux.

Charte Marianne

La direction a reconnu que les nouveaux critères d'évaluation de l'accueil téléphonique étaient plus contraignants. Ainsi un appel redirigé vers la boîte vocale est comptabilisé comme un appel non abouti. Pour nous cette pression supplémentaire est insupportable.

PCRP

La direction a été amenée à rappeler que si la polyvalence (contrôle des revenus-contrôle du patrimoine) était l'un des objectifs de la mise en œuvre des PCRP, son application ne devait reposer que sur le volontariat des agents.

Trésorerie municipale d'Antony

La CGT a alerté la direction sur la situation de ce service : sous-effectif chronique de près de trois agents, polycompétence généralisée, départs annoncés dans chaque catégorie. La direction a indiqué que le service avait reçu un renfort constant, d'un voire de deux EDR. La CGT a demandé qu'un renfort particulier soit apporté sur ce poste dans les meilleurs délais. La direction va étudier cette question.

Fusion des cellules comptabilité des services « Dépense de l'État » et « Liaisons rémunérations »

La CGT est intervenue sur la mise en place d'une cellule comptable fusionnée « liaison rémunération – dépenses de l'État » de trois agents en lieu et place d'une cellule de deux agents dans chaque service initialement. Cette restructuration pose plusieurs problèmes de forme et de fond. **Sur la forme** : ni les agents ni les chefs de services n'ont été écoutés sur la mise en place de ce service dont nous avons été informé en réunion de service mensuelle. La réunion du mois précédent avait seulement évoqué la possibilité de mutualiser les moyens de ces services. Cette cellule fusionnée devrait être installée au 1^{er} octobre ce qui ne semble pas tenir compte des contraintes de formation liées au renouvellement des 2/3 de l'équipe initiale. **Sur le fond** : cette restructuration a été justifiée par les « synergies » qui pourraient s'en dégager. Nous avons fait remarquer que des synergies existaient entre la cellule comptable

et la cellule Visa de la Dépense et que de facto celles-ci disparaissaient. Nous avons également mis en avant que les collègues de cette cellule fusionnée allaient devoir maîtriser deux métiers et deux environnements réglementaires différents et conséquents. Nous avons encore alerté sur le sous-effectif prévu dès l'installation. En effet, il ne nous semble pas raisonnable de n'envisager que trois agents pour effectuer l'ensemble des tâches attribuées aux deux cellules. Il faut ajouter à cela que sur les quatre agents actuels, seul un agent de la liaison rémunération sera maintenu. Cette cellule devra donc fonctionner avec deux nouveaux agents (un sorti d'école et un Pacte) et un agent de la liaison rémunération qui devra se former à la Dépense. La comptabilité de la Dépense de l'État est donc fragilisée. Nous demandons l'arrêt de cette opération.

Nouveau Traitement des chèques Trésor par le service Comptabilité de l'État

Jusqu'à ce jour, les chèques trésor envoyés par les postes au service comptabilité de l'État étaient déposés tels quels à la succursale de la Banque de France situé au CAD de Nanterre. Celle-ci ne fournissant plus ce service, les agents du service « Comptabilité de l'État » se sont vu affecter la tâche de préparer les chèques Trésor pour transmission au transporteur. Ces travaux occupent deux agents, trois quarts d'heure toutes les fins d'après-midi. Nous

avons noté que cette nouvelle tâche était ajoutée sans qu'il soit prévu d'augmenter le nombre d'agents. La direction a répondu que ce dispositif était nécessaire le temps que les postes transmettent leurs chèques sous la forme adéquate. Ce dispositif n'a donc pas vocation à être maintenu au-delà. La transmission au transporteur se ferait alors dans les mêmes conditions qu'à la Banque de France.

La délégation CGT : Anne GIRAUDON, Philippe GEOFFRE, François RISACHER, Dominique TEIXEIRA.

Déclaration liminaire

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place de la retenue à la source pour le 1^{er} janvier 2018 sous prétexte de simplification de la collecte de l'impôt sur le revenu. En réalité, la retenue à la source signifierait :

- ▶ la privatisation de la collecte de l'Impôt sur le Revenu par son transfert au Patronat ou aux banques
- ▶ un effondrement des performances de recouvrement qui s'aligneront sur celles de la TVA
- ▶ la remise en cause des règles de confidentialité au détriment des seuls salariés
- ▶ un véritable plan social dans les SIP avec des milliers de suppression d'emplois

La retenue à la source préfigure la fusion IR/CSG qui dynamiterait le principe de progressivité de l'impôt et aurait pour conséquence la fiscalisation de la Sécurité Sociale. C'est-à-dire le détournement des ressources sociales à d'autres fins par l'Etat.

Avec la « revue des missions », toutes les missions sont sur la sellette et susceptibles de privatisation. Dans ce contexte le gouvernement poursuit la « réforme territoriale de l'Etat » : les préfets des nouvelles supers régions pourront « déroger aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation et aux missions déconcentrées de l'Etat ». Cette régionalisation vise à démanteler les administrations nationales et au premier chef la DGFIP avec à la clef l'accélération des suppressions d'emplois.

Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique a annoncé une prétendue amélioration des carrières des fonctionnaires en augmentant les échelons indiciaires de début et de fin de carrière. Ces mesures sont une tromperie pour tous les agents de la Fonction publique, en effet elles seront payées par les agents eux-mêmes, d'une part par l'allongement des durées d'échelon et d'autre part par l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG que l'on a spoliée aux agents. Le blocage du point d'indice depuis 2010, lui, se poursuit ainsi que la réduction drastique des plans de promotion.

Dans nombre de services, des collègues toujours plus nombreux sont au bord de la rupture. Les abandons de missions se multiplient, la dégradation des conditions de travail s'aggrave, le pouvoir d'achat n'a jamais autant reculé, paupérisant un nombre croissant de collègues.

La CGT revendique :

- ▶ L'arrêt des restructurations et fusions de service
- ▶ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, le comblement des vacances et les créations d'emplois en fonction des besoins
- ▶ L'arrêt des attaques contre les missions à travers la retenue à la source, les dites démarches de simplification et d'allègement des procédures
- ▶ La revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation et des pertes subies depuis 2000
- ▶ Le maintien de la collecte de l'impôt sur le revenu à la DGFIP

Le plan d'adaptation des structures et du réseau pour la DDFIP 92 sur la période 2014-2018 que vous nous présentez confirme et aggrave les orientations précédemment annoncées :

- ▶ Transfert vers les SIP de la mission recouvrement des 5 trésoreries mixtes actuelles restantes et perspective de fusion pour les 5 trésoreries municipales qui subsisteraient.
- ▶ Volonté de fusion des structures présentant une taille critique (SPF, SIE, PRS)
- ▶ Regroupement des services éclatés sur des sites différents déjà engagé pour les PCE et les PCR
- ▶ Transferts des services au sein d'une même commune.
- ▶ Au titre de 2016, la direction annonce : le regroupement des PRS de Nanterre et Boulogne vers Tivoli accompagnée du déménagement de la 7^e bdv à Suresnes ; la fusion des SIE de Boulogne Nord et Sud.
- ▶ Outre la caisse commune SIP tréso décidé pour Issy, 4 autres fusions de caisses sont actuellement à l'étude : Asnières (SIP, SIE), Montrouge (tréso, SIP, SIE), Suresnes (SIP, SIE) ; Vanves (SIP, SIE)
- ▶ Enfin, la direction demande à la DG de l'achèvement du « rapprochement » SIP-CDIF, en clair le démantèlement complet du CDIF. Les emplois et compétences de l'actuel CDIF de Nanterre serait éclatés sur les 4 SIP de Suresnes, Courbevoie, Asnières et Neuilly.

La CGT condamne ce nouveau coup porté au réseau de proximité et aux services spécialisés de notre administration dans le département. La CGT demande l'abandon de ce plan.

NOS ELUS

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

CAPL N°1 INSPECTEURS

- 1- Brigitte COGNET (15^{ème} BDV Sèvres)
- 2- Pierre-Jean BERTHOUMIEU (12^{ème} BDV)
- 3- Philippe GEOFFRE (CFP Montrouge),
Suppléant
- 4- Jean-Vartan DEMERDIAN (PCE Issy),
Suppléant

CAPL N°2 CONTROLEURS

► **Contrôleurs principaux**

- 1- Luc BENOIT (CFP Nanterre)
- 2- Sabine GRAND (SIP Montrouge), *Suppléante*

► **Contrôleurs 1ère classe**

- 1- Sylvie LE GOFF (SIP Nanterre)
- 2- David DUMAS (TM Clichy), *Suppléant*

► **Contrôleurs 2ème classe**

- 1- Julie FAUVEL (PCE Boulogne)
- 2- Kévin PARMENTIER (SIP Clichy), *Suppléant*

CAPL N°3 AGENTS D'ADMINISTRATION

► **Agents principaux 1ère classe (AAP1)**

- 1- Stéphane LE GOFF (SIE Clichy)
- 2- Virginie AUPETIT (SIP Vanves), *Suppléante*

► **Agents principaux 2ème classe (AAP2)**

- 1- Yann MAGEN (SIP Sceaux)
- 2- Sébastien WEBER (CFP Montrouge),
Suppléant

► **Agents 1ère classe (AA1)**

- 1- Gérald KLEIN (SIP Nanterre)
- 2- Mohamed RAMALI (TM Clichy), *Suppléant*

COMITE TECHNIQUE LOCAL

- | | |
|--|--|
| 1- Philippe GEOFFRE (CFP Montrouge) | 5- Dominique TEIXEIRA (Dépense Nanterre),
<i>Suppléant</i> |
| 2- Anne GIRAUDON (Produits divers
Nanterre) | 6- Brigitte SASSOU-MESSAN (DDFIP Nanterre),
<i>Suppléante</i> |
| 3- Luc BENOIT (CFP Nanterre) | 7- Pierre-Jean BERTHOUMIEU (12 ^{ème} BDV), <i>Suppléant</i> |
| 4- Olivier NAU (PCE Colombes) | 8- François RISACHER (Domaine Nanterre), <i>Suppléant</i> |

POUR NOUS JOINDRE

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>

✂



BULLETIN D'ADHESION

CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :
Prénom :
Date de naissance : .../.../.....
Catégorie : Grade :
Échelon : Numéro DGFIP :
Filière Fiscale Filière Gestion Publique
Adresse administrative :
.....
.....
Date : .../.../..... Signature :



A remettre : À un militant CGT de votre site
ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques
de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex